

Frontenac, une requête pour que la route rurale n° 2, à Cloyne, desservie actuellement trois fois par semaine, le soit maintenant chaque jour. J'ai promis au maire, M. Neale, de présenter son cas à la Chambre. Il s'agit d'une route rurale importante qui dessert de nombreux touristes en été, ainsi que les habitants, les bûcherons et les pensions pour touristes en hiver. La livraison du courrier devrait se faire quotidiennement toute l'année. Si le ministre met son régime de cinq jours en vigueur, ces gens-là n'auront évidemment que cinq livraisons par semaine. J'implore son aide dans ce cas-ci, et il n'y manquera pas, j'en suis sûr. On peut améliorer le service à Cloyne, mais si la mesure est adoptée nous n'aurons pas le service quotidien.

J'aimerais m'élever contre une autre chose: la façon dont on traite les entrepreneurs de la poste rurale. On devrait leur payer tout l'argent qui leur revient aux termes de leur contrat et ne rien leur enlever à cause de la déplorable grève des postes. Quand on reverra leur contrat, comme il en est question dans la résolution, les soumissions et les contrats devraient continuer d'exister tels quels jusqu'à expiration. Tout changement n'entraînera que des frais supplémentaires pour le gouvernement qui, de toute façon, n'a pas le droit d'intervenir dans les contrats conclus de bonne foi et signés avec des gens sur qui on peut compter. Voici où je veux en venir. Vu la hausse rapide des autres coûts, même si ces contrats sont négociés de nouveau pour une semaine de cinq jours, les soumissions seront identiques à celles qui ont été faites pour la semaine de six jours. Actuellement ces contrats sont d'une durée de quatre ans et, si l'on négociait de nouveau ceux qui ont été conclus il y a quatre ans, le soumissionnaire moyen exigerait plus.

Depuis l'ouverture de ce débat, on a beaucoup parlé de moyens de réaliser des économies au ministère des Postes. C'est ce que le ministre tentera de faire, j'en suis sûr. Je ne lui reproche pas ses efforts à cette fin et je tiens à l'en féliciter. Nos critiques doivent être constructives. Que l'on cherche des moyens d'économiser de l'argent dans ce ministère, voilà qui est excellent. Nous voulons en entendre plus long à ce sujet du ministre et de tous les côtés de la Chambre.

En ce qui concerne les effets de cette mesure sur les hommes d'affaires, je tiens à signaler qu'un grand nombre d'entre eux vont chercher leur courrier le samedi pour l'examiner pendant la fin de semaine. Ils ne l'examinent pas nécessairement le samedi car ils sont occupés ce jour-là, surtout les détaillants. C'est pourquoi le bureau de poste devrait être

ouvert six jours par semaine tout comme les autres entreprises.

On a fait grand état dans cette enceinte du coût du courrier de deuxième classe. Bien entendu, la manutention et le tri de ce courrier entraînent des frais. Cependant, la majeure partie de ce courrier est inutile et plus ou moins une atteinte aux droits du public. La presse sait, j'en suis sûr, qu'à l'avenir la livraison des journaux lui coûtera davantage. A l'heure actuelle ils sont expédiés en franchise dans un rayon de 40 milles. Cela ne s'applique pas, me dit-on, aux quotidiens ou aux publications livrés à domicile. Hors du rayon de 40 milles, l'affranchissement des journaux dépend du poids. Je me suis mis en rapport avec deux rédacteurs en chef d'hebdomadaires de ma circonscription. Ils m'ont dit cet après-midi que la presse comptait bien payer davantage mais en avoir plus aussi pour son argent.

La question des réclames sans adresse est venue sur le tapis plusieurs fois. A mon avis il faudrait réduire énormément leur volume. Nous en recevons trop même ici à titre de députés. Je ne parle pas du courrier légitime que nous adressent nos commettants.

M. le vice-président: A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix le projet de résolution dont est saisi le comité. Le projet de résolution est-il adopté?

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur du projet de résolution veulent bien se lever.

• (10.00 p.m.)

Ont voté pour: 79

Ont voté contre: 48

(La motion est adoptée.)

Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.

L'hon. M. Kierans demande alors à présenter le bill n° C-116, modifiant la loi sur les postes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'hon. M. McIlraith: Vous conviendrait-il que j'annonce les travaux que le gouvernement se propose de soumettre à la Chambre demain? Nous comptons mettre en délibération l'article n° 11 qui figure au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit la troisième lecture du bill n° C-109, concernant la construction d'une